

IL N'Y A PAS D'HEURE POUR CREER SON ENTREPRISE !

10^e Concours de
la création
d'entreprise
au féminin
en Franche-Comté
ouvert aux étudiantes



VOUS AVEZ UN PROJET D'ENTREPRISE ?

**Participez au concours
«Initiative au Féminin»**

**DOTATION
GLOBALE
DE 17 000 € !**

Catégorie «Entrepreneuriat»

**1^{er} prix : 5.000 €
2^e prix : 4.000 €
3^e prix : 3.000 €
4^e prix : 2.000 €**

Catégorie «Entrepreneuriat Etudiante»

**Prix PEPITE : 2.000 €
Prix CLUB SOROPTIMIST : 1.000 €**



**Date limite de
dépôt de dossier :
30 septembre 2015
Remise des Prix : 19 octobre 2015**

Conditions d'admission

Catégorie «Entrepreneuriat»

Toute femme porteuse d'un projet de création ou de reprise d'entreprise, souhaitant s'installer en Franche-Comté, remplissant les conditions suivantes :

- être une personne physique, capable, majeure, n'ayant pas été condamnée pour faillite personnelle et/ou interdiction de gérer ;
- bénéficier d'un accompagnement à la création d'entreprise par un organisme d'appui habilité (voir au dos) ;
- s'engager à créer ou reprendre l'entreprise dont la candidature fait l'objet, au plus tard le 31 décembre 2015.

Toute entreprise quelle que soit sa forme juridique dirigée en droit et en fait par une ou plusieurs femmes, implantée en Franche-Comté, dont la création ou la reprise est intervenue depuis le 1^{er} octobre 2014, laquelle devra :

- respecter les lois et règlements français et européens en vigueur et ne pas exercer une activité contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- relever d'une inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, du Répertoire des Métiers, du Registre de la Chambre d'Agriculture ou relevant de l'inscription à l'URSSAF, en Préfecture ou auprès du Tribunal d'Instance ;
- ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire ;
- ne pas avoir un dirigeant ayant fait ou faisant l'objet d'une condamnation à une interdiction de gérer ;
- avoir bénéficié d'un accompagnement à la création d'entreprise par un organisme d'appui habilité (voir au dos).

Catégorie «Entrepreneuriat Étudiante»

Toute étudiante en cours de formation dans l'enseignement supérieur ou diplômée dans l'année qui précède le concours, remplissant les conditions suivantes :

- être une personne physique, capable, majeure, n'ayant pas été condamnée pour faillite personnelle et/ou interdiction de gérer ;
- bénéficier d'un accompagnement par un organisme d'appui habilité ou d'un suivi par le PEPITE Bourgogne Franche-Comté (voir au dos),
- s'engageant de façon concrète dans leur projet.

Tout projet en émergence de création d'entreprise quelle que sera sa forme juridique qui devra être dirigée en droit et en fait par une ou plusieurs étudiantes, implantée en Franche-Comté, devra :

- respecter les lois et règlements français et européens en vigueur et ne pas exercer une activité contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- relever d'une inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, du Répertoire des Métiers, du Registre de la Chambre d'Agriculture ou relevant de l'inscription à l'URSSAF, en Préfecture ou auprès du Tribunal d'Instance ;
- ne pas avoir un dirigeant ayant fait ou faisant l'objet d'une condamnation à une interdiction de gérer ;
- avoir bénéficié d'un accompagnement à la création d'entreprise par un organisme d'appui habilité ou d'un suivi par le PEPITE Bourgogne Franche-Comté (voir au dos).

LISTE DES ORGANISMES D'APPUI HABILITÉS :

- Action 70, Adept, Adie, ALDESS, BGE Franche-Comté, Chambres d'Agriculture, Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres de Métiers et de l'Artisanat, Coopilote, Développement 25, Franche-Comté Active, Incubateur d'Entreprises Innovantes de Franche-Comté, Initiative Dole Territoires, Initiative Doubs Territoire de Belfort, Initiative Haute-Saône, Initiative Jura, Réseau Entreprendre Franche-Comté, PEPITE Bourgogne Franche-Comté.

INFORMATIONS



INITIATIVE FRANCHE-COMTÉ
Tél. : 03 81 65 37 65



FRANCHE-COMTÉ ACTIVE
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

FRANCHE-COMTÉ ACTIVE
Tél. : 03 81 25 07 60

RETRAIT DES DOSSIERS :

en téléchargement sur www.initiative-franchemonte.fr
par mail : concours2015@initiative-franchemonte.fr
ou au 03 81 65 37 65

10^e ÉDITION !



Initiative au Féminin entame sa 10^e édition de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin au travers de la valorisation de la démarche entrepreneuriale de femmes franc-comtoises.

L'occasion est belle pour présenter une communication alliant une filière d'excellence du territoire franc-comtois au dynamisme de cheffes d'entreprises. Ainsi elle s'appuie sur une mise en scène de lauréates des précédentes éditions sur un mouvement d'horlogerie de la Manufacture Vuillemin.

Les lauréates : Marine Boutte « Music Boutic » (2014), Marie Lebeauin « Marotte & Charlie » (2014), Marie-Christine Barthoulot « Le P'tit Meix » (2013), Aurèle Daubargues « Skate & Roll » (2013), Alexandra Behra et Clémence Régnier « Petite Fleur » (2012), Céline Chapelle (2011), Sandrine Quedec « Pompes Funèbres de Séquanie » (2010), Sophie Mac « Skinexigence » (2006).